

Session Plénière du 17 Octobre 2019

RAPPORT N°19.04.02 Rapport d'Orientations Budgétaires

TICPE – TET - TVA

Intervention de Ludovic MARCHETTI

Monsieur le Président, mes chers collègues,

D'abord quelques remarques sur la forme.

Il y a un an, M. le Président, nous avons fait une proposition vous demandant d'associer les oppositions aux arbitrages budgétaires.

A l'heure où il est question à tout propos de « démocratie participative » il est regrettable que les élus ne soient pas davantage consultés.

De la même façon nous déplorons, une fois encore, que la commission des finances ne soit réunie que quelques heures avant la session, il en est de même d'ailleurs pour le vote du budget, de telle manière qu'il est trop tard après la commission pour déposer un amendement budgétaire.

Je voudrais aussi revenir sur une autre difficulté, au sujet de la TICPE Grenelle. Nous en votons aujourd'hui le taux, avant le vote du budget.

Ce qui nous empêche de déposer un amendement budgétaire, comme nous voulions le faire pour le budget 2019, et notre amendement avait été jugé irrecevable puisque le taux était déjà voté.

Alors nous serons contraints de proposer un amendement aujourd'hui, mais pas sous la forme d'un amendement budgétaire.

J'aimerais Monsieur le Président, que vous nous répondiez sur ces différents points de procédure qui je crois intéressent l'ensemble de cette assemblée.

Sur le fond, ces orientations restent très générales pour ne pas dire succinctes et ne nous renseignent pas vraiment sur la traduction concrète des intentions, des ambitions et des priorités que vous énumérez.

On sent bien d'ailleurs à travers votre présentation la difficulté de l'exercice.

Vous évoquez les attentes de nos concitoyens, et la nécessité de porter des actions innovantes et ambitieuses afin de relever les défis majeurs qui nous attendent.

En même temps vous parlez d'une contraction des dépenses de fonctionnement qui permet de maintenir le niveau de l'investissement.

Mais il ne faut pas oublier que 80% des dépenses de fonctionnement correspondent à des interventions, par conséquent à la mise en œuvre de ces politiques régionales

qui doivent répondre aux attentes et aux défis que vous énumérez dans votre rapport.

Les comparaisons ne sont pas faciles avec le BP 2019 en raison des changements intervenus, mais en essayant de comparer les recettes à périmètre constant, c'est à dire hors apprentissage et PRIC, nous constatons une diminution de 25 millions d'euros, qui cela va forcément se répercuter dans les politiques régionales.

Le problème c'est qu'au stade des orientations vous ne donnez aucune piste, aucune priorité, aucun arbitrage.

Dans ces 25 millions, il y a comme prévu les 10 millions de moins sur la convention de reprise des TET, et nous savons que cela va se poursuivre.

Mais beaucoup d'autres recettes sont en diminution, à commencer par celles qui touchent l'automobiliste, avec - 4 millions d'euros, ce qui démontre les limites d'une taxation abusive.

Par ailleurs nous devons être prudents avec le dynamisme de la TVA, la hausse affichée pour 2020 correspond davantage à une évolution des règles de calcul qu'à une progression réelle basée sur la croissance économique, qui est train de ralentir, et sans faire de catastrophisme, de nombreux observateurs évoquent la possibilité d'une crise plus sévère qu'en 2008.

C'est tout cela qui conduit la Chambre régionale des comptes à conclure que la Région sera certainement amenée dans l'avenir à réduire un peu plus ses investissements hors TET afin de maintenir les équilibres budgétaires.

En conclusion nous ne sommes pas convaincus que la Région dispose des moyens pour conduire des actions innovantes et ambitieuses et relever les grands défis majeurs que vous évoquez.

Je vous remercie.